



Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

E/CN.3/1994/13 3 mars 1994 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE Session extraordinaire 11-15 avril 1994 Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES

Coordination de la collecte des statistiques nationales

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

La section I du présent document récapitule les principaux changements survenus dans les activités internationales de collecte de statistiques au cours des deux années écoulées (par. 5 à 7). La section II rend compte de l'évolution de la situation depuis l'inventaire des activités de collecte de données en 1993 (par. 8 à 14). La section III présente des propositions visant à améliorer la coordination de la collecte des données nationales (par. 15 à 17). Les questions à examiner figurent à la section IV (par. 18).

* E/CN.3/1994/1.

94-10937 (F) 300394 310394 /...

TABLE DES MATIÈRES

		<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRO	DDUCTION	1 - 4	3
I.	ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE COLLECTE DE DONNÉES AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES	5 - 7	3
II.	NOUVEAUX FAITS SURVENUS DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE L'INVENTAIRE DES ACTIVITÉS DE COLLECTE DE DONNÉES EN 1993	8 - 14	4
III.	PROPOSITIONS VISANT À AMÉLIORER LA COORDINATION DE LA COLLECTE DES STATISTIQUES NATIONALES	15 - 17	6
IV.	OUESTIONS À EXAMINER	18	7

INTRODUCTION

- 1. À sa vingt-septième session, en février 1993, la Commission de statistique a demandé à la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et aux organisations internationales de privilégier davantage la coordination, notamment les activités de collecte des données statistiques¹. Pour faciliter le processus de coordination, la Commission a convenu qu'il fallait créer ou améliorer un certain nombre d'instruments ou d'outils, dont l'inventaire des activités de collecte des données statistiques (E/CN.3/AC.1/1993/R.6 et Add.1).
- 2. Le Groupe de travail sur les programmes de statistiques internationales et la coordination de la Commission de statistique, à sa seizième session en 1993, et le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC), à sa vingt-septième session en 1993, ont approuvé ce processus d'inventaire destiné à recenser les doubles emplois et les chevauchements qui apparaissent dans les demandes de données émanant d'organisations internationales et régionales et à aider les services et organismes de statistique nationaux à avoir un aperçu général de la nature et de la périodicité des rapports statistiques escomptés par les organisations internationales et régionales. [Voir la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur sa vingt-septième session (E/CN.3/1994/4).] Les organisations internationales ont été chargées d'améliorer la version 1993 de l'inventaire compte tenu des observations et des recommandations formulées par les participants aux réunions internationales susmentionnées.
- 3. La version 1993 de l'inventaire comporte sept parties et trois annexes. L'inventaire rend compte des activités de collecte des données, y compris leur évolution au cours des deux dernières années, ainsi que de la collecte des données par ordinateur et au moyen de produits lisibles par machine. Il passe également en revue l'échange de données. L'annexe I contient une description des activités de collecte de données statistiques et des informations sur les destinataires et sur des publications faisant paraître des séries statistiques; l'annexe II récapitule la collecte des données au moyen de questionnaires et sur bande magnétique, par date limite de retour des réponses et mois d'envoi de la demande de données. L'annexe III présente la Classification du programme des activités statistiques du Comité administratif de coordination. L'inventaire est établi tous les deux ans depuis de nombreuses années. Les activités qui font l'objet de l'annexe I sont classées par organisation.
- 4. La version 1993 de l'inventaire comporte une innovation : l'annexe I classe les activités par discipline plutôt que par organisation, pour en faciliter l'utilisation comme instrument de coordination, comme l'a demandé la Commission de statistique à sa vingt-septième session. Les activités de collecte de données sont coordonnées selon la Classification du programme des activités statistiques du CAC.
 - I. ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE COLLECTE DE DONNÉES AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES
- 5. Depuis la version précédente (1991) de l'inventaire (E/CN.3/AC.1/1991/R.7), il a été fin mis à 13 activités de collecte de données au total : une relevant

de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU; quatre de la Commission économique pour l'Europe (CEE); une de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); deux de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI); trois de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Au total, 25 activités de collecte de données ont été regroupées en six activités : la CEE a condensé 21 questionnaires en quatre et l'OCDE quatre questionnaires en deux. Il y a eu au total 27 nouvelles demandes de données : neuf pour la CEE; une pour la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP); une pour l'Organisation internationale du travail (OIT); une pour la FAO; une pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS); deux pour l'Union internationale des télécommunications (UIT); 11 pour EUROSTAT; et une pour l'OCDE.

- 6. Au nombre des autres ajustements, la CEE a scindé un questionnaire en deux (ECE-6 et ECE-17), ajouté de nouvelles rubriques aux deux questionnaires existants et remplacé un questionnaire par un autre; la FAO a remplacé un questionnaire par un autre, en diminuant la fréquence de la demande de données nationales sur la production.
- 7. La version de 1993 de l'inventaire fait aussi apparaître a) des échanges importants de questionnaires complétés et de questionnaires communs à plusieurs organisations; b) des échanges réguliers accrus de données sous d'autres formes (bande magnétique, disquette, accès en ligne directe à des bases de données, publications et distribution préliminaire de tableaux manuscrits; c) de nouvelles propositions touchant la mise en commun des données et visant à en faciliter la communication; d) le recours à des questionnaires adaptés dans certains secteurs pour simplifier la communication des données; et e) l'usage accru de l'électronique pour la transmission des données nationales aux organisations, qui peut aussi dans certains cas réduire cette tâche, tout en simplifiant et en encourageant l'échange des données entre les organisations internationales.
 - II. NOUVEAUX FAITS SURVENUS DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE L'INVENTAIRE DES ACTIVITÉS DE COLLECTE DE DONNÉES EN 1993
- 8. La coordination des activités de collecte de données a été l'une des questions débattues lors de diverses réunions mondiales et régionales consacrées aux statistiques (voir par. 2 ci-dessus), notamment la Conférence des statisticiens européens². Il est apparu que si la coopération entre les organisations internationales s'était accrue, les activités de collecte de statistiques pouvaient être coordonnées plus rigoureusement et que la communication des données était une tâche inutilement lourde pour les petits bureaux de statistique. Des préoccupations analogues ont été exprimées à la Réunion des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique organisée par EUROSTAT à Dublin en mai 1993. Plusieurs des six équipes spéciales sectorielles interinstitutions constituées par la Commission de statistique s'emploient aussi à alléger la tâche de la communication des données pour les pays.

- 9. Pour l'établissement de l'inventaire de 1993, les organisations internationales ont fourni quelques précisions au sujet des modifications à apporter aux activités de collecte de données dans l'immédiat.
- 10. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU envisage de réviser en 1994 le questionnaire du Bulletin mensuel de statistique, en fonction des résultats de la réunion du groupe d'experts de février 1993 chargée de réexaminer le <u>Bulletin</u> et l'<u>Annuaire statistique</u>, ainsi que d'autres consultations avec les organisations. Cependant, le format et la périodicité du questionnaire du Bulletin seraient maintenus. En 1994 et 1995, la priorité sera donnée à la recherche de moyens de diffusion pour ce questionnaire, compiler les données communiquées par les pays et en diffuser les résultats au moyen de technologies électroniques, telles que le courrier électronique, et selon les règles du Protocole de transmission des dossiers (FTP) et de l'échange électronique des données de l'administration, du commerce et des transports (EDIFACT). Dans la perspective de l'achèvement, en vue de leur publication électronique en 1993, des séries chronologiques statistiques de base (CoreStat) de la Division de statistique et de son inventaire des bases de données statistiques informatisées des principales séries chronologiques sociales et économiques nationales, on s'est particulièrement attaché à compiler les séries disponibles pour les pays en transition, sur lesquels peu de données ont pu être recueillies à l'aide du questionnaire international.
- 11. Comme les pays commencent à mettre en place un Système de comptabilité nationale (SCN) révisé, il faudra revoir aussi le questionnaire destiné à recueillir les données voulues. Les membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale collaborent pour envoyer, à chaque pays, un questionnaire coordonné unique sur les comptes nationaux, qui puisse répondre aux différentes demandes de données de tous les membres du Groupe de travail et de tous les autres utilisateurs. Plus précisément, l'OCDE et EUROSTAT proposeront un questionnaire qui sera adapté aux pays membres de l'OCDE et de l'European Economic Association (EEA), tout en étant compatible avec le SCN de 1993 et le Système européen de comptabilité économique intégrée révisé ainsi qu'avec un questionnaire que la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU destinera à d'autres pays.
- 12. Il était prévu qu'à partir de 1994, la responsabilité de l'établissement du questionnaire de l'ONU sur les statistiques industrielles générales et de son questionnaire complémentaire incombant à la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU serait dévolue à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).
- 13. Également à partir de 1994, en mai de chaque année, il sera demandé à tous les pays (qui ne l'auraient pas encore fait) de communiquer des statistiques détaillées sur leurs échanges commerciaux (par produit et par partenaire) pour l'année civile précédente sur bande magnétique, sur disquette ou sous forme de publication. Une note de rappel leur sera adressée le mois suivant. Selon des propositions élaborées par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et le Fonds monétaire international (FMI), à mettre en oeuvre en 1994, la Division de statistique utiliserait les valeurs agrégées des importations et des exportations et les nombres-indices recueillis par le FMI pour la plupart des pays et cesserait de collecter ces séries de son côté. La Division de

statistique, l'OCDE et EUROSTAT effectuent des études techniques pour essayer de rationaliser la collecte des statistiques nationales sur les échanges commerciaux (par produit et par partenaire) destinées à figurer dans leurs bases de données respectives.

14. Le FMI étend la couverture des statistiques relevant de sa compétence à un plus grand nombre de pays, pour arriver à faire figurer tous les pays membres dans ses publications statistiques. Il encourage en outre divers pays à lui communiquer des données plus exhaustives et de meilleure qualité.

III. PROPOSITIONS VISANT À AMÉLIORER LA COORDINATION DE LA COLLECTE DES STATISTIQUES NATIONALES

- 15. À sa vingt-septième session, le Sous-Comité des activités statistiques du CAC a proposé plusieurs mesures visant à améliorer l'inventaire actuel pour en faire mieux prendre conscience sur le plan national et inciter à l'utiliser davantage aux niveaux international et national (E/CN.3/1994/4, par. 15). Il a notamment préconisé d'établir des listes par pays et par région d'activités de collecte de données; d'affecter un numéro d'identification unique à chaque questionnaire; de déterminer le service ou l'organisme national auquel chaque demande de renseignements est envoyée; et de préciser le mode de collecte de chaque activité, c'est-à-dire questionnaire, bande magnétique ou disquette, ou accès direct à la base de données nationale. La liste complète des mesures proposées figure dans la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur sa vingt-septième session (E/CN.3/1994/4). Certaines de ces propositions sont relativement faciles à mettre en oeuvre, d'autres sont plus onéreuses ou plus complexes. Les diverses suggestions et options, qui sont actuellement à l'étude, seront examinées par le Sous-Comité à sa prochaine session. Le Sous-Comité a également décidé que l'inventaire, entre autres instruments et systèmes de communication de données, devait être considéré comme l'un des produits (E/CN.3/1994/4, par. 31).
- 16. À la demande du Sous-Comité et conformément à la pratique habituelle, l'inventaire a été envoyé à tous les services de statistique nationaux pour avoir leur avis sur son intérêt et leur permettre de relever les répétitions manifestes dans les demandes de renseignements que leur envoient les organisations internationales et d'indiquer les usages précis qu'ils pourraient en faire (E/CN.3/1994/4, par. 32). La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a jusqu'à présent reçu des réponses de 13 services de statistique nationaux. Ces services jugent l'inventaire utile pour éviter les répétitions et les chevauchements dans les demandes de données et donner aux services de statistique nationaux une vue d'ensemble de la nature et de la périodicité des demandes de statistiques émanant des organisations internationales. Pour certains pays, l'inventaire devrait inciter les organisations internationales à procéder davantage à la collecte conjointe des données.
- 17. En outre, le Groupe de travail a demandé aux six équipes spéciales sectorielles interinstitutions qu'il a créées d'améliorer la coordination de la collecte des données nationales. Ces équipes pourraient être priées de se procurer des exemplaires de chacun des questionnaires existants dans leur domaine de compétence pour déterminer s'ils font double emploi. S'ils font apparaître des répétitions, les organisations concernées pourraient se concerter en vue de les éliminer et, si possible, d'utiliser en commun les données

recueillies par l'une d'entre elles. Si l'expérience se révèle probante dans les secteurs de l'essai, elle pourrait être systématiquement étendue à toutes les disciplines de la classification.

IV. OUESTIONS À EXAMINER

- 18. La Commission souhaitera peut-être :
- a) Déterminer les mesures éventuelles à prendre pour coordonner la collecte des statistiques et l'échange des données entre les organisations internationales;
- b) Proposer d'autres améliorations à apporter à la structure et au contenu de l'inventaire;
- c) Proposer, compte tenu des travaux entrepris par les équipes spéciales, d'autres moyens permettant de renforcer les activités de coordination et d'en faire prendre davantage conscience aux pays.

Notes

Documents officiels du Conseil économique et social, 1993, Supplément No 6 (E/1993/26), par. 5 à 49.

² Voir document CES/CRP.92/Add.13, par. 6.